

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 90 (1993)
Heft: 8

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTES RENDUS

Société romande d'apiculture

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 mars 1993

Samedi 20 mars 1993, à 9 h 45, Yverdon. Restaurant du Buffet CFF, 1^{er} étage.

Ordre du jour

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 1992 (voir pages 208 et suivantes du JSA de juin 1992).
4. Adoption des rapports publiés dans le journal:
 - 4.1. Rapport du président.
 - 4.2. Rapport du contrôle du miel.
 - 4.3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.
 - 4.4. Rapport concernant les assurances.
 - 4.5. Rapport de la bibliothèque.
 - 4.6. Rapport des pesées et stations d'observation.
5. Actualisation des statuts, nomination d'une commission.
6. Proposition de modifications des statuts, art. 13.
7. Adoption des nouveaux statuts de la FSSA.
8. Adoption des nouveaux statuts «Contrôle du miel».
9. Finances:
 - 9.1. Comptes 1992.
 - 9.2. Rapport de la commission de vérification.
 - 9.3. Budget 1993.
 - 9.4. Cotisation 1994.
 - 9.5. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1993 (Alpes, Avenches et Basse-Broye/Payerne).
10. Concours des ruchers 1992 (remise de la médaille de vermeil).

11. Concours des ruchers 1993.
12. Renouvellement des mandats de MM. Fernand Métrailler et Joseph Girard.
13. Nomination d'un membre au CC en remplacement de M. François Cottet.
14. Nomination d'un membre au CC en remplacement de M. Albert Thiévent.
15. Apimondia 1995.
16. La parole aux invités.
17. Honorariat.
18. Vœux des fédérations.
19. Divers.
20. Film vidéo.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

La 117^e assemblée des délégués est ouverte à 9 h 45 par le président Paul Girod. Les 7 fédérations sont représentées.

L'assemblée se compose de 113 participants, dont le président d'honneur, et 10 membres d'honneur, 95 délégués et 8 membres du comité central, à l'exception du secrétaire M. Fernand Bovy, excusé pour cause de maladie. Le président se plaît à relever la présence de notre président d'honneur, M. Robert Bovey, de plusieurs membres d'honneur, des invités: M. Bosia, président de la STA, et son adjoint M. Stocker, M. Karl Wyder et M. Chollet, de la Centrale du miel.

Sont excusés: M. Fd Bovy, secrétaire du CC; M. W. Spiess, président de la VDRB; M. le Dr P. Flury, de la FAM; M. le Dr Ch. Maquelin, de la FAM; M. H. Jutzi, de l'OFAG; M. A. Rosselet, membre d'honneur; M. Chammartin, membre d'honneur; M. Chassot, membre d'honneur; M. O. Schmid, de la section de Genève.

Il est rappelé que:

- a) ont le droit de vote les délégués, les membres d'honneur, les membres du comité central. Ces derniers n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la gestion de la société;

- b) les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit pour cette assemblée :

| | |
|---------------|-------------|
| Fédérations | 7 délégués |
| Fribourgeoise | 13 délégués |
| Genevoise | 5 délégués |
| Jura bernois | 3 délégués |
| Jura | 7 délégués |
| Neuchâteloise | 11 délégués |
| Valaisanne | 16 délégués |
| Vaudoise | 33 délégués |

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Cettou, W. Schneeberger et V. Casutt.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 1992

Ce document ayant été publié dans le journal de juin 1992, aux pages 209 et suivantes, il est directement mis en discussion. La parole n'est pas demandée et ce PV est accepté à main levée dans opposition.

4. Rapports publiés dans le journal

4.1 Rapport du président, page 52, 1993.

4.2 Rapport du contrôle du miel, page 36, 1993.

4.3 Rapport de la vulgarisation, page 68, 1993.

4.4 Rapport des assurances, page 39, 1993.

4.5 Rapport de la bibliothèque, page 67, 1993.

Ces rapports sont acceptés sans discussion et votés à main levée.

5. Actualisation des statuts, nomination d'une commission

M. Paul Girod, président, donne les raisons qui ont motivé cette décision cette année, bien que ce sujet soit depuis quelques années régulièrement discuté. Après quelques petites interventions la proposition est mise au vote et acceptée. Cette décision étant acceptée, le président fait l'appel des fédérations pour leur demander le nom de chacun de leur délégué :

Fédération de Genève : M. Marc Favre est nommé.

Fédération vaudoise : aucune décision n'a été prise. Le président lui demande de désigner très rapidement ce délégué pour que les travaux de cette commission puissent commencer très rapidement.

Fédération du Valais : M. François Jullian, de Sierre, est nommé.

Fédération de Fribourg : en attente, même réponse que pour les Vaudois.

Fédération du Jura : M. Rémy Froidevaux, de Courtemèche, est nommé.

Fédération de Neuchâtel : M. André Desaules est nommé.

Fédération du Jura bernois : M. William Schneeberger est nommé.

6. Proposition de modifications des statuts, art. 13

Comme suite à l'acceptation du point 5 de l'ordre du jour, la Fédération valaisanne demande le retrait de sa proposition et de la remettre à la commission de révision des statuts. Ce qui est accepté.

7. Adoption des nouveaux statuts de la FFSA

M. Jean-Paul Cochard, président de la FFSA, nous explique les raisons de cette modification. En effet, nous sommes dans une société en constante évolution et il est absolument nécessaire que les statuts d'une société correspondent également à cette situation.

A la votation, les nouveaux statuts sont acceptés.

8. Adoption du nouveau règlement «Contrôle du miel»

M. Vital Casutt présente ce nouveau règlement et donne les raisons qui ont été retenues pour son élaboration. Entre autres, il sera procédé à 200 analyses approfondies par année, réparties sur tout le territoire suisse. Ces analyses seront faites, sans avertissement préalable, auprès des gros producteurs, en priorité, puis si possible auprès de tous les apiculteurs qui feront contrôler leur miel et selon un tournus de trois ans.

Nouveautés

PICKING CHINOIS, nouveau en Suisse, **Fr. 12.—**.

Facilite le transfert sans problème des larves. Si votre vue n'est pas bonne, le picking chinois prélève les larves du premier coup, grâce à sa petite languette souple; pour dégager la larve, appuyer sur le poussoir (comme un stylo).

| BIDONS À MIEL EN PLASTIQUE, CONIQUES, | 1 bidon | par 10 | par 20 |
|--|------------------------|-------------------|---------------------|
| 5, 10, 20 kg, en polypropylène étudié pour l'alimentaire, emboîtables, lavables, réutilisables. Finis les problèmes de rouille ! | 5 kg 10 kg 20 kg | 5.— 7.— 9.— | 4.25 6.— 8.— |
| | | | 4.— 5.75 7.50 |

ROULEAU À DÉSOPERCULER AMÉRICAIN « Hackler », **Fr. 95.—**.

Un nouvel appareil qui révolutionne la désoperculation du miel. Il se présente comme un rouleau à peinture, avec une trentaine de dents pyramidales en plastique dur, et travaille **10 fois plus vite que la fourchette ou le couteau**. Il désopercule un cadre Dadant en un seul mouvement. Son prix est amorti le même jour!

Promotion

COULOIR À DÉSOPERCULER, INOX, RECTANGULAIRE, 60×40×20 cm. **Fr. 180.—**.

Instrument indispensable pour l'apiculteur averti et rationnel. Avec bac de rétention du miel, grille à opercules, reposoir-égouttoir pour les cadres en attente d'extraction.

CUVE À DÉSOPERCULER, INOX, RONDE, liquidation, Fr. 250.—.

Avec grille de décantation des opercules et cuve de 50 kg pouvant servir de maturateur, avec robinet.

MATURATEURS, INOX, de 50, 100, 200 et 350 kg.

Avec robinets en plastique ou métalliques. Tous modèles, de **Fr. 130.—** à **Fr. 550.—** (y compris réduction **Fr. 60.—** pour les 350).

BRASSEUR, INOX, HÉLICOÏDAL, **Fr. 59.—**.

A fixer à une perceuse. Pour un miel fin et crémeux.

ENFUMOIRS, INOX, 8-10 cm Ø, de **Fr. 39.—** à **Fr. 48.50.**

Avec ou sans protection et crochet.

★ **TRIM-O-BEE** ★ haute qualité, pour nourrir les essaims.

L'excellent sirop de nourrissement pour abeilles, en estagnon de 14 kg. Inodore, il ne provoque aucun pillage. Grâce aux différents sucres invertis qu'il contient, TRIM-O-BEE est un sirop très attractif qui va aussi bien le printemps que l'automne pour subvenir aux besoins des colonies à sec. 1 estagnon coûte **Fr. 45.—** (dès 7 pièces **Fr. 43.—**).

RITHNER & Cie - Chili 29 - 1870 MONTHEY (VS)

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture - Tél. (025) 71 21 54



★ Ces produits sont disponibles, dès que possible, aux centres LANDI de Bussigny et d'Eysins, ainsi que chez AGROL à Sierre.

Discussions

M. Boillat, de la section des Franches-Montagnes, n'est pas d'accord avec les dispositions prises, suite aux problèmes qui se posent déjà sur le plan européen et en fonction de la nouvelle législation qui se met en place pour les miels d'appellation contrôlée (AOC).

M. Vital Casutt répond qu'un miel de qualité doit être un miel contrôlé.

M. J.-P. Cochard répond qu'en fonction de l'évolution des discussions entre les différents pays de la CE producteurs de miel et la COPA-COGEGA, les décisions qui seront prises le seront également sur le plan suisse.

M. Julliand demande quel sera le délai pour prendre une ordonnance d'exécution pour le label *Miel AOC*.

M. Herren, de la section du Lac français, demande d'où vient l'initiative d'une étiquette de «miel de qualité» proposée par le groupement (il utilise le mot cartel) des commerçants de matériel apicole.

M. J.-P. Cochard répond qu'il s'agit d'une initiative privée qui devra être soumise au comité si le nouveau règlement est accepté.

M. E. Crausaz demande ce que les délégués pensent de l'initiative prise par ce groupement de commerçants et leur demande la publication d'un article dans le JSA. Plusieurs délégués interviennent pour demander que la publication soit faite, mais avec une remarque énergique sur le trouble que cela occasionnera auprès des consommateurs, qui pourraient croire qu'il s'agit d'un miel de qualité contrôlée.

Après votation, le nouveau règlement est accepté par 57 voix pour et 10 voix contre.

9. (1-2) Finances

M. Joseph Girard donne un compte rendu de son activité et fait remarquer que selon un pointage à fin février, il a enregistré la démission de 220 membres et que 120 membres n'ont pas encore payé leur cotisation. D'autre part, il a enregistré plus de 800 mutations.

M. Charles Boo demande la parole pour faire remarquer que selon ses calculs,

après attribution aux différents comptes, il a trouvé une différence d'environ 350 francs. Après quelques interventions, du vérificateur des comptes M. Forel et une explication de M. Joseph Girard, il s'avère qu'une facture de 174 fr. 20 a fait l'objet d'une correction de ventilation après le passage des vérificateurs des comptes. Compte tenu des divergences d'opinions, du vérificateur M. Forel qui demande l'approbation des comptes, et de M. Charles Boo qui demande le vote du refus d'acceptation des comptes 1992, la question est mise en votation et les comptes sont acceptés avec remerciements au caissier.

Pour ce qui concerne le Fonds Bertrand, M. Buscarlet, de la Fédération genevoise, demande que l'article 3 soit modifié, car il est dit «pourrons» et que normalement, selon les vœux des fondateurs de ce fonds, c'est le mot «doivent» qui doit être pris en compte. D'autre part, l'article 7 est contraire à la volonté de M. Bertrand. Actuellement les intérêts de ce fonds représentent 600 francs par année et il demande que les revenus de ce fonds soient limités à 400 francs, sans utiliser les intérêts composés. Le solde des revenus doit être utilisé chaque année pour récompenser un apiculteur méritant. Réponse du président: le règlement du Fonds Bertrand a été respecté.

M. Forel demande également que le nombre de délégués pour l'AD soit diminué et que la facturation des annonces soit faite immédiatement après la sortie du journal.

9.3 Budget 1993

Le budget présenté est mis en votation et il est accepté à la majorité.

9.4 Cotisations 1994

Comme le comité n'a pas formulé une demande d'augmentation de cotisation, malgré le déficit prévu au budget de 1993, ce point est également accepté.

9.5 Révision des comptes 1993

Pour l'AD de 1994 ce sont les sections des Alpes, d'Avenches, de la Basse-Broye/Payerne qui sont désignées.

10. Concours des ruchers 1992

M. Mojon reçoit la médaille de vermeil et en remerciement déclame un petit poème à la gloire des abeilles.

11. Concours des ruchers 1993

C'est la circonscription N° 3 qui est désignée, soit la Vallée de Joux, Orbe et le Gros-de-Vaud, qui fait une rocade avec la section de Grandson-Pied du Jura.

12. Renouvellement de mandats

Les mandats de MM. Joseph Girard et Fernand Métrailler sont mis en votation; ils sont réélus pour une nouvelle période.

13. Nomination d'un remplaçant de M. François Cottet au CC

La Fédération genevoise propose M. André Loup, moniteur-éleveur. M. Loup est élu à l'unanimité.

14. Nomination d'un remplaçant de M. Albert Thiévent au CC

La Fédération du Jura a pris acte avec regret de la démission de M. Thiévent et propose M. Maxime Schaller, de Bassecourt. M. Schaller est élu à l'unanimité.

15. Apimondia 1995

M. Puidoux, président de la Fédération vaudoise, demande si un budget existe déjà. M. Jean-Paul Cochard, président de la FSSA et du comité exécutif, répond que le budget est en cours d'élaboration, et qu'il sera présenté à l'AD de 1994. Il profite pour informer l'assemblée sur l'organigramme avec les noms des responsables des différentes commissions.

16. La parole aux invités

M. Bosia transmet les salutations de nos confrères tessinois et nous explique les problèmes que ceux-ci rencontrent pour la commercialisation de leurs miels, entre autres compte tenu des prix qui sont pratiqués par leur grand voisin du Sud.

M. Karl Wyder, membre du comité central d'Apimondia, transmet les salutations du comité à M. Bovey, membre d'honneur d'Apimondia. Il transmet les salutations des apiculteurs du Haut-Valais et des

Suisses alémaniques. Il nous informe que le prix pour la participation au congrès Apimondia 1995 n'est pas encore fixé, mais qu'il se situera entre 200 et 300 dollars US.

M. Chollet, directeur de la Centrale du miel à Gland, présente à l'assemblée un rapport très détaillé sur la situation actuelle du miel. Il est assez pessimiste quant à l'avenir.

Suite à cette allocution de M. Chollet, plusieurs personnes ont demandé la parole:

M. Schneeberger fait une intervention en ce qui concerne le prix des miels et entre autres celui de colza, qui est payé 13 fr. 50. De ce prix il faut déduire les frais de stockage. Il cite le cas de la France où le miel de colza se vend au prix de 8 à 9 francs français pour un minimum de 40 à 50 tonnes.

M. Vital Casutt demande si une pression est faite auprès des instances supérieures en ce qui concerne l'importation des miels étrangers.

Réponse: compte tenu de la situation de l'agriculture, donc également de l'apiculture, les temps deviennent difficiles.

M. Bovay rappelle qu'entre 1964 et 1975 les récoltes étaient remises à l'UCAR qui en faisait la distribution via l'Union laitière vaudoise dans toute la Suisse romande. Il demande que cette expérience soit renouvelée et de chercher un collaborateur pour cela. Il rappelle également qu'une des raisons du refus de Migros et Coop de prendre le miel des apiculteurs suisses est dû au fait d'avoir fourni à ces grands distributeurs surtout des miels de colza et que quand il y a du miel de forêt ou de montagne, les apiculteurs le vendent directement.

M. Paréaz est content d'entendre M. Bovey dire qu'il trouve le prix des miels trop élevé actuellement.

M. Bosia dit que depuis toujours les apiculteurs tessinois et romands rencontrent les mêmes problèmes:

- la récession mondiale;
- la chute mondiale des prix du miel;
- l'importation libre pour les grossistes;

- l'augmentation importante des stocks en Suisse, avec une plus grande concurrence des miels importés ;
- la négligence de la promotion par les apiculteurs auprès de leurs clients.

Il pense que les apiculteurs devraient organiser des concours de dégustation de miels et demande une plus grande promotion des sociétés d'apiculture, par un effort généralisé de tout le monde, ainsi que la création d'un fonds de propagande plus important.

17. Honorariat

Est nommé, sur proposition du comité, M. Albert Thiévent comme membre d'honneur SAR.

18. Vœux des sections

M. Laperrousaz demande pourquoi les informations qui sont reprises dans l'Agenda apicole ne sont pas complètes.

Réponse : l'éditeur de l'Agenda apicole le fait à titre privé, donc ce n'est pas un agenda officiel de la SAR.

M. Laperrousaz attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la Fédération genevoise est accompagnée du plus ancien apiculteur présent, il s'agit de M. Louis Gay, âgé de 96 ans. A la demande de M. Girod, qui rappelle également la présence de M. Ankli, âgé de 95 ans et septante-cinq ans de sociétariat, ces deux aïeux de l'assemblée sont dignement félicités et applaudis.

M. Désaules demande pourquoi les candidats moniteurs-éleveurs, possédant tout le matériel d'élevage, ne peuvent pas être directement en fonctions, car alors après trois années ils seront mis hors circuit.

Réponse de M. F. Métrailler : il n'y a pas d'exclusion à attendre de ces candidats moniteurs après les trois ans, car ils ont déjà la possibilité de fonctionner dans leur canton en parallèle avec les moniteurs en fonctions.

La séance est levée vers 12 h 30 avec la présentation d'un film, en attendant les agapes de midi.

Section Bière et environs

Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 1993 à Berolle

L'assemblée étant convoquée pour 20 h, il est 20 h 08 lorsque M. le président peut ouvrir la séance par les souhaits de bienvenue aux 14 personnes présentes. Il soumet ensuite l'ordre du jour à l'assemblée qui l'adopte sans opposition. La liste de présence étant déjà en circulation, nous pouvons attaquer le point

1. Ouverture de l'assemblée

M. le président nous fait remarquer que notre société est âgée de 75 ans. Il excuse les absences de MM. F. Bolay, L. Bertholet et W. Gaumann. Il salue ensuite les nouveaux membres qui sont M^{me} Nelly Blottin et M. Rémy Thévenaz. Il nous fait part ensuite du décès de MM. Henri Blottin et Albert Fleury. Il les remercie à titre posthume pour leur dévouement à la cause de l'apiculture et il demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence afin d'honorer une dernière fois leur mémoire.

2. Election

M. Charly Cart demande à être relevé de sa fonction de secrétaire après un bail de vingt-cinq années de dévouement au comité. Le président le remercie pour son engagement et sa disponibilité. Il est chaleureusement applaudi. Notre orateur du moment demande à l'assemblée une proposition pour le remplacement de l'ami Charly. Aucune proposition ne parvenant de l'assemblée, M. le président propose M. Bertholet qui est élu par applaudissements. Celui-ci accepte son élection et remercie l'assemblée pour sa confiance. Notre caissier, M. Marcel Dennig, accepte encore un mandat pour quelques années. Il est brillamment réélu par applaudissements. Notre président remet son mandat à disposition tout en acceptant de rester à la tête de la société. Là aussi l'élection par

applaudissements est brillante. Votre serviteur prend acte qu'il nous a fallu un seul tour et donc moins de temps que pour les conseillers fédéraux !

3. Rapport du caissier

Dans son bref mais très intéressant rapport, notre ministre des finances nous cite quelques chiffres. Je note au passage une augmentation de fortune de Fr. 85.95 et une fortune de Fr. 1753.-, ainsi qu'un effectif de 20 membres à fin 1992.

4. Rapport du vérificateur des comptes

M. Jean-Jacques Jotterand rapporte. Il remercie le caissier pour la bonne tenue et l'exactitude des comptes. Il demande à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au caissier, au comité et à lui-même. Ce rapport est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du président

Dans son très intéressant rapport, notre vénéré président nous fait une rétrospective des événements de 1992. Il nous annonce les vingt-cinq ans de sociétariat de M. Jean-Daniel Rochat. Ce dernier étant absent, un membre du comité lui remettra l'insigne SAR. Il demande ensuite à l'assemblée son accord pour la broche familiale du 27 juin 1993 à la Nicolette. La date est déjà fixée provisoirement car le local doit être réservé longtemps à l'avance. L'assemblée accepte avec enthousiasme cette proposition sans opposition.

Notre orateur du moment nous parle ensuite du problème d'écoulement du miel. Il semble que 200 tonnes soient encore en stock, soit chez Landi soit chez Narimpex. Ces stocks sont considérables. Le problème réside surtout pour le miel de colza qui est difficile à écouler. La centrale n'a pas encore effectué le deuxième paiement 1992 et articule le chiffre de Fr. 10.- par kilo au maximum si elle prend encore en charge du miel en 1993. Tout cela provoque des discussions en petits

comités. Il s'agira donc pour nous à l'avenir d'essayer d'écouler notre miel par nos propres canaux de distribution ou alors de diminuer notre production.

Notre guide nous propose à nouveau des bocaux à miel du Tessin aux mêmes conditions que l'an passé. Les intéressés s'annonceront chez notre président. Il nous fait part encore des activités apicoles 1993 avec l'organisation éventuelle d'un élevage de reines et des cours pour débutants. La première montée pour le Vermeilley est prévue pour le 5 juin.

Il souhaite le recrutement de forces vives pour notre société au vu de l'âge moyen relativement avancé de nos membres.

6. Propositions individuelles et divers

M. Žbinden demande quel miel est invendu. M. le président lui précise qu'il s'agit surtout de miel de colza et que nous ne sommes pas toujours très corrects avec la Centrale d'achat, à laquelle nous ne livrons pratiquement pas de miel de forêt qui est plus facile à écouler.

M. Mattille pense qu'il s'agit aussi d'un problème européen, nos miels n'étant pas protégés vis-à-vis des miels étrangers qui inondent peu à peu notre marché. M. Jotterand se demande si les miels étrangers sont aussi purs que les nôtres. Le secrétaire lui affirme que cela ne semble pas être le cas puisqu'on trouve dans ces miels étrangers parfois du sable, de la terre ou même des intestins d'abeilles. Par contre ces miels arrivent au prix de Fr. 1.25 le kilo dédouanés à Bâle, d'où le plus grand profit pour les grandes centrales de distribution. M. Mattille pense que l'apiculture n'est pas suffisamment bien défendue. Il s'ensuit une discussion en petits comités et notre président a besoin de toute son autorité pour ramener un calme propice aux débats. La parole n'étant plus demandée, il est 20 h 38 lorsque notre maître de cérémonie peut clore la séance. Il souhaite un bon retour à chacun des membres.

*Le secrétaire
J.-D. Bertholet*

Procès-verbal du cours de perfectionnement des ME de la SAR

**Grange-Verney s/Moudon
le samedi 3 avril 1993**

Le président Fernand Métrailler ouvre le cours à 9 h 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et salue particulièrement la présence de MM. Hans Jutzi, de l'OFAG, Robert Fauchère, président de la FVA, Jean-Marie Formaz, inspecteur cantonal valaisan, André Loup et Charles Maquelin, chef technique du groupement.

Excusés: MM. Robert Bovey, Hans Schneider, Fernand Bovy, Claude Bourquin.

Le président présente le programme de la journée. Il adresse un message de bienvenue aux nouveaux moniteurs et de chaleureux remerciements aux anciens qui terminent leur activité pour raison d'âge. Il remercie également l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney pour son accueil. La parole est donnée à M. Maquelin.

1. Résultat des mesures morphologiques

En 1992 une importante quantité d'échantillons a de nouveau été mesurée, soit 469 échantillons (459 en 1991). Les résultats sont bons.

246 échantillons ont obtenu 10 points soit 53 %

126 échantillons ont obtenu 9 points
48 échantillons ont obtenu 8 points
49 échantillons non valables.

Parmi les déchets, il faut distinguer deux groupes possibles :

1. prélèvement d'abeilles croisées ;
2. prélèvement d'abeilles provenant de reines pures étrangères.

Afin de déterminer la proportion d'abeilles pures et d'abeilles croisées dans les échantillons mesurés, M. Maquelin

propose, à l'aide d'une démonstration convaincante, l'introduction d'un nouveau paramètre de mesure. Tout en maintenant le système actuel des points, l'échantillon devrait se composer d'au moins 80 % d'abeilles pures pour être satisfaisant. La proposition est acceptée avec intérêt.

2. Expérience d'un ME avec la lutte intégrée (varroase)

M. William Schneeberger, moniteur du groupement Jura bernois, est un partisan convaincu de la méthode douce pour lutter contre le varroa. Il explique à un auditoire attentif ses expériences et sa manière de travailler sans utilisation de produits chimiques. Il obtient des résultats intéressants seulement à l'aide d'acide formique et lactique.

M. Maquelin met en évidence les risques d'une utilisation systématique de produits chimiques :

1. pollution de façon durable de la cire ;
2. accoutumance des varroas au produit actif ;
3. impossibilité de tester des souches d'abeilles résistantes.

Le futur nous réservera peut-être de mauvaises surprises.

3. Les espèces et races d'abeilles et leur cohabitation

A l'aide d'une brochure distribuée à tous les participants, M. Maquelin retrace le long chemin parcouru par Apis Mellifera dans le monde des insectes :

1. classification des espèces, évolution ;
2. les différentes races d'Apis Mellifera et leurs répartitions géographiques ;
3. caractéristiques biométriques, etc.

4. Stations de fécondation 1993

Un grand nombre de ruchettes ont été montées à Bonatchiesse et Tovassière ces dernières années. La station de Vermeilly

est par contre un peu délaissée. M. Maquelin encourage les ME à fréquenter davantage cette station de qualité.

Equipement des stations de fécondation en 1993:

| | |
|-----------------|---------------|
| A. Bonatchiesse | Lignée S 91 |
| B. Tovassière | Lignée 01 P |
| C. Vermeilley | Lignée B20 F1 |
| D. Moléson | Lignée B 17 |

L'accès à la station de Bonatchiesse est prévu **les mercredis et samedis uniquement**. Prière de prendre contact deux jours avant avec le responsable de la station, M. Georges Dumoulin (tél. privé 026/38 12 81 - tél. prof. 026/38 13 85).

Les samedis 3, 10 et 17 juillet, la réception des ruchettes se fera seulement le matin.

Pour les années futures, plusieurs lignées de qualité sont actuellement en test en Valais. Ces tests se poursuivent en 1993. M. Maquelin fournira aux moniteurs concernés par ce plan le programme et les détails techniques de l'opération.

5. Administration et divers

M. Métrailler donne lecture du compte cagnotte. Il est accepté à l'unanimité. Pour 1993, 46 cotisations sont encaissées.

Par acclamation, le président Fernand Métrailler et le secrétaire Max Zermatten sont reconduits dans leurs fonctions respectives pour une durée de trois ans.

Le président rappelle quelques règles nécessaires à la bonne marche de notre groupement:

- l'accès à la station de Bonatchiesse est **strictement réservé** aux ME de la SAR. Les nouvelles personnes qui ne sont pas agréées par la commission d'élevage ne sont pas autorisées à fréquenter la station;
- il est important de peupler les ruchettes de fécondation destinées aux stations avec des abeilles répondant à nos critères de sélection. Pas d'abeilles jaunes ou agressives;
- l'envoi d'échantillons pour mesurage (maximum 5 par moniteur) doit se faire

durant la période du 15 août au 15 septembre.

M. Métrailler donne également quelques informations sur les décomptes et frais de cours. Un cadeau est remis au collègue Fernand Bovy pour son dévouement au groupement vaudois.

Divers: M. Schneeberger déplore l'insuffisance de fécondation des reines de Bonatchiesse. En effet, près de 3000 ruchettes sont déposées annuellement à la station, ce qui représente une moyenne de 75 reines par moniteur. Plutôt que d'augmenter les ruches à mâles, ce qui nuirait probablement à la qualité, ne devrait-on pas contingentier le nombre de ruchettes par moniteur?

M. Hilaire Besse, dans son souci permanent de qualité, soulève les difficultés de mettre à disposition un plus grand nombre de ruches à mâles. Il soutient la proposition de M. Schneeberger.

Intervention de M. Formaz, inspecteur cantonal valaisan, qui déplore un manque de discipline, principalement à Bonatchiesse où un moniteur s'est permis d'ouvrir les ruches à mâles. Ce comportement est inadmissible. Il constate également la mauvaise qualité de certaines ruchettes déposées à la station. Afin de ne pas arriver à un contingentement, il invite les moniteurs à limiter volontairement le nombre de ruchettes à Bonatchiesse, nombre qui devrait sauvegarder la qualité des fécondations tout en permettant un travail de sélection efficace.

M. Jutzi apporte les salutations de l'OFAG et son soutien au groupement. Il invite les moniteurs à fournir un travail sérieux aussi bien sur le plan technique que dans l'organisation des cours de formation.

Le président Métrailler remercie l'assemblée pour sa fructueuse participation au cours de perfectionnement 1993. Il souhaite à tous les participants une bonne saison apicole et lève la séance à 17 h.

*Le président : F. Métrailler
Le secrétaire : M. Zermatten*

Société d'apiculture de La Chaux-de-Fonds et environs

Dimanche 20 juin, vers 6 h 15, un bel essaim se loge dans le car pour sa course annuelle. Après l'orage de la nuit, le soleil joue à cache-cache avec les gros nuages. C'est le départ via Yverdon; nous allons visiter la Miellerie d'Ecublens, où nous sommes accueillis par M. Louis Pollen, qui nous dévoile les secrets de la manutention et de la commercialisation du miel. Nous avons l'occasion de déguster beaucoup de sortes de miels, de régions bien diverses. Pendant ce temps, dehors «il tombe des seilles». Puis, après une verrée d'hydromel, nous repartons avec un ciel presque serein. Grand merci pour votre disponibilité et votre gentillesse, Monsieur Pollen. Nous voilà déjà à Nyon pour le départ en bateau; le lac est calme malgré le fort vent et nous arrivons vite à bon port, à Yvoire, accompagnés par le soleil. Nous

sommes tout de suite charmés par le décor floral de toute la cité, ainsi que par la propreté des lieux. Chacun se balade à sa guise à travers tous ces petits commerces fort séduisants, et quelques-uns sont particulièrement attirés par l'affiche «Miellerie artisanale», qui propose un vaste choix d'articles et beaucoup d'explications sur l'apiculture. Comme le temps passe vite, il est l'heure du repas et nous nous retrouvons pour un succulent festin dans une jolie salle avec vue directe sur le lac. Hélas, ça passe trop vite et il faut penser au retour, mais comme il fait bon se dégourdir les jambes de temps en temps, notre chauffeur nous fait d'agréables arrêts à Montreux et Morat. Après quoi nous rentrons sagement dans nos foyers, non sans oublier de remercier vivement notre ami Charles et son épouse pour cette belle balade bien réussie, ainsi qu'Antoine, notre chauffeur et son épouse pour leur amabilité et leur compagnie.

Un participant ravi

APIMONDIA LAUSANNE 1995 URGENT

Nous cherchons un **responsable des finances**, dynamique et motivé, pour assurer cette charge importante.

Renseignements : Tél. 024/33 11 55. Fax 024/33 15 51.

Vous êtes prié de vous annoncer d'ici au 24 août 1993 au président du comité d'organisation, M. Jean-Paul Cochard, 1406 Cronay.

À VENDRE

1 extracteur radial, 16 cadres, avec ou sans moteur.

**Gustave Duruz, apiculteur
1434 Ependes
Tél. 024/35 12 59.**

À VENDRE

reines carnoliennes, sélectionnées, fécondées uniquement en station, à Fr. 40.— + port.

**Johanna Sudan
1612 Ecoteaux
Tél. 021/907 85 80.**